



Palézieux, le 22 juillet 2010

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Communications de la Municipalité

Procès-verbal : n° 26 (extrait)
Présidence : M. Bays, Syndic
Séance ouverte à : 18.30 h.
Municipalité présente : M. Dind, Vice-Syndic, Mme Dovat, Municipale, MM. Jordil, et Menétrey, Municipaux

Lors de sa séance du 20 juillet 2010,

**Service de la mobilité -
Participation aux coûts des
transports publics**

La Municipalité prend note du budget 2011 de la participation à l'indemnité pour coûts non couverts de l'exercice 2011 et que le montant prévu pour la Commune de Palézieux se monte à une somme record de **fr. 120'214.05.**

**Informatique -
Station supplémentaire**

La Municipalité décide d'adjuger à la Société OFISA la fourniture et l'installation d'un nouveau poste pour l'équipement du bureau du deuxième apprenti.

**VBC Haute-Broye -
Repas de soutien**

La Municipalité prend note que la demande de location de la salle polyvalente du VBC Haute-Broye pour le samedi 25 septembre 2010 est annulée.

**Société du Jumelage -
20ème anniversaire**

La Municipalité prend note des remerciements de la Société du Jumelage pour les apéritifs et la mise à disposition de la salle polyvalente à l'occasion de son 20ème anniversaire.

**Fanfare du Cercle d'Oron -
Soirée annuelle**

La Municipalité décide de louer la salle polyvalente, le samedi 11 décembre 2010, à la Fanfare du Cercle d'Oron pour la soirée annuelle.

**Etablissement scolaire -
Salle de classe de Maraçon**

La Municipalité prend note de la décision de l'Etablissement scolaire de renoncer au déplacement de la classe CYP 1 à Palézieux et de laisser ouverte une classe à Maraçon.

**Reynaud Christophe -
Piscine**

La Municipalité décide d'autoriser M. Reynaud à installer une piscine autoportante sur sa parcelle.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Imhof Jean-Marc et Crts - Piscine

La Municipalité décide d'autoriser M. Jean-Marc Imhof et Crts à installer une piscine autoportante sur leur parcelle.

Pro Koban - Projet de construction

La Municipalité prend note que l'étude acoustique a déterminé que l'exploitation du stand se situe en-dessous des normes de l'OPB. En conséquence, elle décide de lever l'opposition formulée par l'Association du stand.

Société de fromagerie - Opposition

La Municipalité décide de lever l'opposition formulée par un groupe de citoyen dans le cadre du projet d'agrandissement de la fromagerie car cette dernière n'était pas dirigée contre le projet mis à l'enquête publique.

Sentences

La Municipalité décide de délivrer les sentences 60/10, 61/10 et 62/10 de **fr. 60.-** chacune, frais compris, pour infraction au parcage.

Gendre & Emonet SA - Dénonciation

Sur dénonciation de la Gérance Gendre et Emonet SA, la Municipalité décide de délivrer la sentence 58/10 de **fr. 60.-** frais compris à l'automobiliste qui a stationné son véhicule sur une place louée par un locataire aux bâtiments Verger I et II.

Mamans de jour - Autorisation

La Municipalité décide de délivrer l'autorisation nécessaire pour la garde de 3 enfants à la journée à Mme Julie Gramont.

Collecteur EU - Réparation

La Municipalité décide d'adjuger les travaux de réparation du collecteur EU, au droit de la propriété de M. Joseph Fromaget, à l'entreprise Delessert SA.

Gaz - Extension du réseau

La Municipalité décide d'autoriser Holdigaz à poser une canalisation de gaz le long du pont du ruisseau "La Biorde" à la route de Granges.

Chez Yoyo - Patente tabac

La Municipalité décide de préavis favorablement la demande de patente pour vente de tabac présentée par M. Maston.

./.





Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village



Société coopérative d'habitation de Lausanne - Dénonciation

Sur dénonciation de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, la Municipalité décide de délivrer la sentence 59/10 de fr. 60.—, frais compris, à l'automobiliste qui a stationné son véhicule sur la place privée n° 17 du Ch. de l'Orée-des-Bois 12.

Habitants "En Moreau" - Parcelle Delessert SA - Bruit de chantier

La Municipalité prend note du courrier recommandé des habitants concernés "En Moreau", l'informant que les nuisances sonores dépassent la limite autorisée et souhaitant que des protections soient mises en place. A ce sujet, elle décide d'en transmettre une copie à l'entreprise Delessert SA, et de demander l'appui du SEVEN pour régler ce problème.

SIDEHB - Restriction d'eau

La Municipalité prend note de l'avis de restriction d'eau dicté par le SIDEHB.

ASPAN - Assemblée générale

La Municipalité prend note de l'invitation de l'ASPAN à son assemblée générale le vendredi 3 septembre 2010, à 16.30 h. à Soleure, et décide de se faire excuser.

Platel Jean-Jacques - Accès parcelle 54

La Municipalité décide de préavis favorablement à l'inscription d'une servitude de passage pour l'accès à la parcelle 54, propriété de M. Jean-Jacques Platel, au travers de la parcelle communale no 22.

Ganty SA - Dépôt - Réfection toiture

La Municipalité décide de faire un courrier à l'entreprise Ganty SA pour lui demander de remettre le toit en état

La séance est levée à 23.15 h.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

